

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 310-2015**

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 249-2011 CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 219-2007 CONCERNANT LA DÉCLARATION DE SA COMPÉTENCE PAR LA MRC DES LAURENTIDES À L'ÉGARD DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS LOCALES DONT LE TERRITOIRE EST COMPRIS DANS LE SIEN RELATIVEMENT À L'ENSEMBLE DU DOMAINE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le règlement numéro 310-2015 modifiant le règlement 249-2011 modifiant le règlement numéro 219-2007 concernant la déclaration de sa compétence par la MRC des Laurentides à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles adopté par le conseil de la MRC des Laurentides lors de sa séance du 17 septembre 2015 entrera en vigueur conformément à la loi.**

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce vingt-quatrième jour du mois de septembre de l'an deux mille quinze (24 septembre 2015).



Isabelle Daoust

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'église et à l'hôtel de ville, le 29 septembre 2015

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 29 septembre 2015.



Me Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier